

Dix ans après, le « label »

Inscrits depuis le 8 juillet 2008 au Patrimoine mondial de l'humanité, nos lagons ont sans nul doute gagné en attention. Collectivités, scientifiques, mais surtout populations sont davantage mobilisés pour préserver ce trésor bleu, dont la relative bonne santé ne doit pas faire oublier les menaces qui pèsent sur ce fragile milieu.



Le label « Unesco » n'a pas été qu'un outil de rayonnement, il a permis une prise de conscience locale de la fragilité des écosystèmes du lagon. Photo Province Sud

Par **Charlie René** avec **E.C.**

Dix ans, ça se fête. L'anniversaire de l'inscription des lagons sur la liste du Patrimoine mondial de l'humanité animera dimanche l'Anse-Vata, et doit être au centre d'autres événements d'ici la fin de l'année. Le 8 juillet 2008, l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture distinguait six zones du lagon pour leur « diversité récifale exceptionnelle », actant leur protection par des zones tampons, maritimes ou terrestres. Presque 30 000 km² au total : les Calédoniens ont désormais l'habitude des panneaux « Unesco » qu'on croise tout autour du Caillou. Pourtant, fut un temps où cette inscription n'allait pas de soi : l'idée, mise sur la table par l'Association de la baie de la Moselle dès 1998 s'était rapidement heurtée à un mur. Jacques Lafleur, alors président de la province Sud, ne cachant pas son opposition. « Le mot protection a forcément créé des réticences de la part des lobbies industriels », glisse-t-on aujourd'hui à la direction de l'environnement. C'est pourtant bien la Maison bleue qui,

après un changement de majorité, poussera le dossier à partir de 2004. Suivent les constitutions de dossier, la recherche de soutien, les hésitations liées à l'ouverture de l'usine du Sud... En 2007, l'Union internationale pour la conservation de la nature confirme la « valeur universelle exceptionnelle » des lagons. La route est alors tracée.

LE « PREMIER PROJET IDENTITAIRE CALÉDONNIEN »

Mais qu'a changé cette inscription, une décennie après ? La conscience collective. A entendre Philippe Michel, « cette labellisation, c'est un élément partagé d'identité calédonienne ». « Ce qui unit les Calédoniens, c'est avant

« On le voit : plus on fait participer les gens plus ils sont à même de comprendre et de respecter les règles. »

tout la fierté de leur pays, et notamment de leur lagon, explique le président de la province Sud. Qu'on en fasse reconnaître son caractère exceptionnel, à l'échelle mondiale c'est un élément de cohésion, et ça a beaucoup mobilisé ».



Les zones inscrites à l'Unesco.

Ainsi les provinces, compétentes en matière de protection de la nature ont fait de grands pas depuis 2008. Codes de l'environnement au Sud, au Nord et en construction dans les îles, régimes de sanctions renforcées, création de réserves, meilleur suivi des milieux marins... Autant d'évolutions qui ont été largement encouragées par l'Unesco qui fixe comme cap le maintien de l'état initial des lagons. « L'inscription sert surtout de garde-fou, pointe Nina Julié, présidente de la commission environnement à

la Maison bleue. Ce sont les réglementations provinciales qui sont contraignantes. » Du côté de la société civile, le changement s'est fait aussi sentir. Les associations et les ONG n'ont pas attendu l'Unesco pour œuvrer à la défense de l'environnement.

13 COMITÉS, DES GENS ET DES PROJETS

Mais le « label » leur a fourni une arme de poids pour dénoncer les atteintes aux récifs, mangroves et autres zones côtières. Comme il a permis

aux instituts de recherche de glaner davantage de fonds pour leurs études. Le grand changement est aussi venu des 13 comités de gestion formés au fil des années pour travailler à la conservation des différentes zones inscrites. Ils rassemblent acteurs économiques, associatifs, autorités locales et coutumières. Depuis quelques semaines, tous sont dotés d'un plan de gestion. « Il a fallu 10 ans, ça peut paraître un temps très long, mais c'est en fait assez court pour mettre en place une vraie démarche participative, note Myriam Marcon, du conservatoire des espaces naturels, chargé entre autres de coordonner ces comités. On le voit : plus on fait participer les gens plus ils sont à même de comprendre les règles, et plus on multiplie les yeux, les oreilles, et l'action sur le terrain ». Suivi des récifs à l'île des Pins ou des tortues à Bourail, restauration de mangroves à Touho ou Poindimié, éradication du Pinus à l'île Ouen... Le grand défi des prochaines années sera d'assurer l'échange entre les comités, leur renouvellement et l'implication des jeunes dans cette gestion... De la mine aux changements climatiques, les menaces sur les lagons, elles, ne faiblissent pas.

Unesco a-t-il aidé ?

Peut-on « perdre » l'inscription au patrimoine mondial ?

Par **Charlie René**

Rien n'est jamais acquis, et surtout pas le classement des lagons sur la liste du patrimoine mondial. La convention signée avec l'Unesco fixe un certain nombre d'obligations pour les gestionnaires du bien. « La principale, c'est de maintenir son intégrité, de faire en sorte que l'état des sites reste au moins dans le même état de conservation que lors de l'inscription », détaille Myriam Marcon, responsable du pôle patrimoine marin du conservatoire d'espaces naturels (CEN), organisme dont l'une des missions est de coordonner la gestion des zones inscrites. Si cette obligation n'est pas remplie, les lagons peuvent être inscrits sur une autre liste : celle du patrimoine en péril. Un mauvais coup de pub assuré et une forme de désaveu de la part de l'Unesco, même si ce sont souvent les Etats membres qui demandent ce classement pour alerter la communauté internationale et être aidés dans la gestion de leur bien.

L'UNESCO PEUT DEMANDER DES COMPTES, ET L'A DÉJÀ FAIT

Le risque n'est pas nul. Ces dernières années, l'Unesco a plusieurs fois mis en garde l'Australie sur l'état de la Grande Barrière de corail. Canberra, qui craignait une inscription au patrimoine en péril, a dû prouver son engagement à lutter contre le blanchiment et la mortalité importante des coraux. « L'Unesco demande quoi qu'il arrive un suivi régulier », précise Myriam Marcon, qui rappelle que les Etats sont « encouragés » à transmettre régulièrement des données à l'organisation et qu'un bilan du suivi des coraux et de nombreuses espèces marines est dressé régulièrement. Ce qui n'em-



Le suivi des récifs, réalisé par les collectivités, les organismes gestionnaires ou des associations, et parfois par l'IRD, permet d'évaluer leur état de santé. D.R. / CEN

pêche pas l'Unesco de veiller au grain. Ainsi, en 2011, l'organisation avait « fait part de sa vive préoccupation concernant les permis délivrés à la société minière Geovic pour la prospection de cobalt dans des sables minéraux dans des secteurs adjacents » aux zones classées. Et demandé

« Si l'Unesco a le moindre doute, elle peut demander des comptes »

des éclaircissements et des études complémentaires aux autorités calédoniennes. « Ce que veut voir l'Unesco, c'est qu'on gère, qu'on travaille à la conservation du bien, reprend la coordinatrice du CEN. Il faut montrer qu'on a conscience de notre responsabilité ». Et des risques pour les lagons : l'activité humaine, notamment

minière et agricole, bien sûr. Mais quid des proliférations d'algues vertes à Poé ? Du naufrage du Kea Trader, et son lot de dépôts d'hydrocarbures ? Des rejets d'acide de l'usine du Sud ou les invasions d'acanthasters à Prony ? « Certains événements, même s'ils sont importants localement, ne remettent pas en cause l'état général du bien, répond Myriam Marcon. La responsabilité des collectivités c'est d'avoir une certaine réactivité, de chercher la cause du problème, comme cela a été fait pour les algues de Poé, par exemple ». Reste la mère de toutes les menaces, qui affecte bon nombre de biens inscrits au patrimoine mondial : les changements climatiques. « On ne peut pas mettre une ombrelle sur chaque récif, mais il faut travailler sur leur résilience, reprend la responsable du CEN. Et pour ça, il faut limiter toutes les autres sources de stress ».

REPÈRES

Tourisme : un outil, mais pas un sésame

Le label Unesco a-t-il attiré les touristes ? Difficile à dire. Mais chez Nouvelle-Calédonie tourisme point Sud on rappelle que « le lagon est un de nos principaux arguments de vente ». « Le label Unesco, c'est un vrai plus, commente Philippe Artigue. Ça fonctionne très bien au niveau européen et au Japon ». Le NCTPS ne s'y trompe pas : depuis le début de l'année, les 10 ans de l'inscription « sont au centre de la communication sur tous nos supports et tous nos marchés ».

L'Anse-Vata en fête toute la journée ce dimanche

Dimanche, à l'occasion de ces dix ans, la province Sud ouvre les portes d'un Eco-village dès 8 heures, à l'Anse-Vata. Expositions, concerts, sensibilisation, jeux liés au lagon, stands de restauration... À quelques pas de la promenade, l'Aquarium des lagons organise toute la journée des animations et des ateliers de nourrissage des poissons, quand la CPS accueille un village scientifique. Activités (vaa, kayak, sup, beach-volley...) et visites guidées complètent le programme.

La côte Oubliée classée ?

La province Sud n'écarte pas le classement d'autres sites d'exception, et envisage de faire évoluer le statut de toute la Côte Oubliée en zone protégée. « La demande de moratoire des autorités coutumières pour interdire toute exploration et a fortiori toute exploitation minière dans cette zone doit être étudiée avec toute les parties prenantes » a indiqué le président de la province.